

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE

### COMMUNE DE NOEUX-LES-MINES

#### AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé que par arrêté en date du 30 juin 2016, Monsieur le Maire de Noeux-les-Mines a prescrit la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme communal et que par délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane, devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, en date du 17 mai 2017 les modalités de mise à disposition ont été définies.

Le projet de modification simplifiée porte sur l'adaptation et la clarification des dispositions du règlement du Plan Local d'Urbanisme communal.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, **le projet de modification simplifiée accompagné d'un registre sera mis à la disposition du public du lundi 29 mai 2017 au mercredi 28 juin 2017 inclus :**

- **en mairie de Noeux-les-Mines**, 101 rue Nationale 62 290 NOEUX-LES-MINES, les jours ouvrables aux heures d'ouverture suivantes : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi et de 10h00 à 12h00 le samedi.
- **à la Communauté d'Agglomération** dans le local affecté à l'enquête publique à l'adresse suivante : Antenne de Noeux-les-Mines – Direction de l'Urbanisme – 138b rue Léon Blum 62 290 NOEUX-LES-MINES, les jours ouvrables et aux heures d'ouverture des services communautaires : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi.

Tout au long de la mise à disposition, le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie ou à l'antenne de Noeux-les-Mines, et soit consigner ses observations sur les registres, soit les adresser par écrit avec la mention « modification simplifiée du PLU de Noeux-les-Mines », à la **Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane – Direction de l'Urbanisme – 100 avenue de Londres BP 548 62411 BETHUNE.**

Le public pourra également consulter le dossier sur le site internet de la Communauté d'Agglomération : **[www.bethunebruay.fr](http://www.bethunebruay.fr)**

Afin de permettre à tous d'accéder aux données dématérialisées, un poste informatique sera gracieusement mis à disposition du public à l'antenne de Noeux-les-Mines (138b rue Léon Blum) de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane, aux jours et heures habituelles mentionnés ci-dessus.

Le dossier de modification simplifiée, en version papier et version dématérialisée, comportera la note de présentation, le règlement corrigé, un lexique et les avis des personnes publiques associées reçus.

A l'issue de la mise à disposition, la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Noeux-les-Mines sera approuvée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Des informations complémentaires peuvent être demandées à la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane - Direction de l'Urbanisme et de la Mobilité – Service urbanisme - tél : 03.21.54.78.00

**Le Conseiller Délégué,  
Pascal BAROIS**

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

**Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres C.S. 40548 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | Fax : 03.21.61.35.48 | [contact@bethunebruay.fr](mailto:contact@bethunebruay.fr) | [www.bethunebruay.fr](http://www.bethunebruay.fr)